



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/101

Objet : Désignation du délégué de la ville de Ris-Orangis au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de
membres

En exercice : 39

Présents à la
séance : 34

Excusés

représentés : 5

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoula à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 49 02 52 52
F. 01 49 02 52 53
Contact ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 avril 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/101

Objet : Désignation du délégué de la ville de Ris-Orangis au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-21,

VU le Code général de la Fonction publique et notamment l'article L731-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil municipal n°2001/105 en date du 10 juillet 2001 relative à l'adhésion de la Ville au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS),

VU les statuts du « Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », modifiés par l'assemblée générale du 6 juin 2025 et notamment l'article 6,

VU le procès-verbal établi à l'issue des opérations de vote du 22 mars 2026,

Par un premier vote : A l'unanimité

DECIDE de procéder par un vote à main levée.

Par un second vote :

**PAR 30 VOIX POUR
ET 9 ABSTENTIONS**

(G. Melin, S. Mercieca, S. Raffalli, S. Kelkoura, S. Medani,
K. Basseg, N. Garcia, M. Lefebvre, C.Tisserand)

DESIGNE Madame Stéphanie Boisseau comme déléguée locale des élus au titre du collège des élus du « Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics » dont le siège social est 10 bis parc Ariane 1 - Immeuble Galaxie - CS 30406 - 78284 Guyancourt Cedex.

2026/

CHARGE Madame le Maire de désigner l'agent représentant le
collège des agents.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 12 MAI 2026

Publié le : 12 MAI 2026

Notifié le :

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa publication
et de sa notification. Le
Tribunal Administratif de
Versailles peut aussi être
saisi par l'application «
Télérecours citoyens »
accessible sur
www.telerecours.fr

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis

